



LUC CHATEL
SECRETARE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
CHARGE DE L'INDUSTRIE ET DE LA CONSOMMATION,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET
SECRETARE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE D'ÉTAT,
MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
CHARGÉE DE L'ÉCOLOGIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 10 juillet 2008

Luc CHATEL et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET installent le Comité stratégique des éco-industries dans le cadre du lancement du plan « écotech 2012 »

Dans le cadre du lancement du plan stratégique « écotech 2012 », Luc CHATEL, secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation, et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'Etat à l'écologie, ont installé le 10 juillet 2008 le **Comité stratégique des éco-industries**. Le comité est **composé de chefs d'entreprises et de personnalités qualifiées en matière d'industrie et de technologies de l'environnement**.

Les Ministres attendent de ce groupe qu'il leur apporte un éclairage sur **les travaux qui se tiendront dans le cadre du plan « écotech 2012 »** :

- d'une part, **une mission de conseil stratégique** sur l'analyse du secteur des technologies de l'environnement ;
- d'autre part, **l'installation de groupes de travail public-privé** sur : l'innovation et la diffusion des écotecnologies, l'émergence et le développement des petites et moyennes éco-industries, et l'évolution de la réglementation et de la normalisation pour renforcer les performances des éco-industries.

Cette initiative est le fruit d'une conviction forte : la révolution environnementale qui s'annonce doit être une nouvelle révolution industrielle. Aucun des enjeux environnementaux (émission de CO₂, dépollution, assainissement, recyclage, énergies alternatives etc.) ne trouvera de réponse s'il n'y a pas des entreprises industrielles pour mettre au point et commercialiser des solutions.

L'intégration des enjeux et des technologies de l'environnement est un levier stratégique pour gagner le point de croissance qui manque à la France. Les nouvelles contraintes réglementaires et sociétales créent des opportunités de marché très fortes pour les entreprises françaises. Il est important que nos industries captent le potentiel de croissance lié à la montée de cette nouvelle économie et soient en pointe sur des enjeux qui promettent d'être mondiaux. Il est donc essentiel de développer une approche partenariale public-privé, en associant les industriels.

Les premières conclusions des travaux du comité seront présentées à Luc CHATEL et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET fin novembre, dans la perspective d'une restitution au cours de la Conférence des 4 et 5 décembre 2008 à Lyon (au sein du salon Pollutec) organisée dans le cadre de la Présidence française du conseil de l'Union européenne. **La mise en œuvre des propositions retenues aura lieu dès 2009.**

Contacts presse :

Cabinet Luc CHATEL

Aurelia Jublin 01 53 18 46 28
Diane ELIARD 01 53 18 45 13

aurelia.jublin@cabinets.finances.gouv.fr
diane.eliard@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Anne DORSEMAINE 01 40 81 77 57

anne.dorsemaine@developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

- Ordre du jour	2
- Présentation de la mission	3
- Présentation des groupes de travail	5
- Qu'est-ce que les éco-industries ?	12
Présentation	13
Chiffres-clé	14

Ordre du jour

- 11h30 Discours de Madame Nathalie Kosciusko Morizet Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie
- 11h40 Discours de Monsieur Luc Chatel, Secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation
- 11h50 Tour de table (discussion ouverte)
- 12h50 Présentation de l'étude de conseil stratégique pour le développement des éco-industries par Monsieur Luc Rousseau (Directeur général des entreprises)
- 12h55 Présentation et mise en place des trois groupes de travail par Madame Michèle Pappalardo Commissaire Général au Développement Durable
- « Innovation et diffusion des écotecnologies »,
 - « Petites et moyennes éco-industries ».
 - « Evoluer de la réglementation et de la normalisation pour renforcer les performances des éco-industries »,
- 13h00 Fin de la réunion.

Point presse

Cocktail

Réalisation d'une mission de conseil en stratégie pour le développement des éco-industries

Contexte et enjeux économiques :

Le développement durable est devenu une démarche incontournable dans une société qui doit, dans un contexte de prix élevés et de raréfaction des ressources premières, gérer et préserver au mieux les ressources naturelles et assurer une répartition équitable de ces dernières.

Pour les entreprises, cela suppose des mesures encourageant le recours à une approche globale de réduction de l'empreinte environnementale de leur activité. Cette approche concerne en particulier l'analyse du cycle de vie des produits et des processus, permettant d'identifier les principaux points d'amélioration environnementale pour ensuite déployer notamment les programmes de recherche et développement (innovation favorable à l'environnement) et recourir aux services des industries spécialistes de l'environnement (éco-industries), notamment pour le traitement des polluants, la gestion des ressources (eau, air, gaz à effet de serre...) ou la performance énergétique (nouvelles technologies de l'énergie, usages performants des atouts français, dont l'énergie nucléaire). Les actions volontaires dans des secteurs industriels ("Cleansky" pour l'aéronautique, "Chimie verte" et "Greenlab" pour la microélectronique) ont d'ores et déjà permis d'engager des programmes ambitieux favorables à l'environnement et parfois, dans certains cas, d'anticiper les exigences environnementales (gains de compétitivité).

Le développement durable des industries nécessite de travailler sur l'offre de l'industrie nationale, offre qui permet de répondre aux enjeux énergétiques, climatiques et écologiques sur les marchés français et internationaux.

L'application équitable de la réglementation et de la normalisation constituera un des éléments de cette politique de développement durable des industries. Concernant les biens et services (importés ou fabriqués sur le territoire de l'UE), des moyens de contrôle et de poursuite doivent être mis en œuvre afin de suivre les évolutions des marchés mondiaux et des flux de productions (éviter le « dumping » environnemental).

L'objectif principal à atteindre est donc de favoriser le développement en France d'entreprises, les éco-industries, qui sauront tirer pleinement profit de la croissance rapide de ces marchés.

Objet de la mission de conseil en stratégie :

La mission de conseil en stratégie pour le développement des éco-industries consiste à assister le gouvernement dans la définition d'une politique industrielle permettant de développer l'activité économique rattachée au développement durable de notre industrie, dans un contexte de compétition mondiale.

Plus précisément, il s'agit d'identifier des mesures ciblées, déclinées en plan d'actions, permettant aux pouvoirs publics d'agir le plus rapidement et le plus efficacement possible sur les filières concernées.

Cette mission vise notamment à :

- 1. Analyser le marché européen et mondial :** un état des lieux et une analyse des points forts, points faibles, opportunités et menaces permettra de situer notre industrie par rapport à la concurrence mondiale.
- 2. Faire ressortir les enjeux pour la France :** à la suite de cette phase de diagnostic, le titulaire identifie les différents secteurs industriels et les différentes technologies pour lesquels la France présente les meilleures perspectives de croissance et de potentiel d'exportations.
- 3. Apprécier les perspectives de croissance de chacun des marchés étudiés,** notamment les segments à forte croissance en valeur et en emplois sur lesquels les entreprises françaises doivent se concentrer afin de maximiser la valeur ajoutée créée sur le territoire national par ces activités.
- 4. Proposer des axes d'action de l'Etat pour le développement des éco-industries :** aides à la recherche et au développement (R&D), normalisation, réglementation, cadre de régulation tarifaire, fiscalité, soutien de la demande, formation de ressources humaines qualifiées et adaptées aux marchés, propriété intellectuelle, usages des technologies de l'information et de la communication, etc.

Les groupes de travail

Groupe de travail : Innovation et diffusion des écotechnologies

A - Mots clés

Outils de diffusion - Promotion - Anticipation	Attractivité des territoires pour les écotechnologies
Eco-innovation - Eco-conception	Transfert de technologies
Technopôle, SPL, réseaux locaux de diffusion	Formations aux écotechnologies
Pôle de compétitivité	Benchmarking

B - Composition

Président	M. PROGLIO, PDG de Veolia
Participants	Les représentants des entreprises du Comité Stratégique des éco-industries, grandes écoles (Ecole des Mines, Ecole Centrale...), Ministère de la recherche, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), OSEO, ANR, M. Thierry CHAMBOLLE
Appui logistique	Un consultant apportera son soutien logistique à l'animation.
Secrétariat	Direction Générale des Entreprises (DGE), Commissariat Général au Développement Durable (CGDD).

C - Objectifs

Pour participer concrètement à la croissance économique et à la résolution des problématiques environnementales, les solutions éco-technologiques doivent trouver des applications industrielles et entrepreneuriales et irriguer l'ensemble du tissu économique, au-delà des secteurs identifiés comme « éco-industriels ».

Le groupe proposera des améliorations des dispositifs existants en matière de R&D et d'innovation pour un développement ambitieux et une diffusion plus efficace des écotechnologies. De nouveaux dispositifs pourront être proposés si nécessaire.

Les entreprises membres du groupe apporteront leurs témoignages (perception, vécu...) au sujet des dispositifs nationaux de soutien à l'innovation et à la diffusion des technologies. Elles feront part de leurs appréciations sur la capacité de ces dispositifs à entraîner une croissance des investissements et de l'emploi, positionnant notre pays au moins au même niveau que les meilleures nations (USA, Japon, Allemagne et Danemark...).

A cet effet, les différents représentants des dispositifs de soutien pourront être auditionnés par le groupe.

Enfin le groupe devra proposer des pistes de réflexion sur la manière de faire de la France un centre international d'excellence capable d'attirer les meilleurs chercheurs et entrepreneurs du monde entier.

D - Calendrier prévisionnel

Réunion T1	Réunion T2	Réunion T3	Réunion T4	Réunion T5
Semaines 37 à 38	Semaines 39 à 40	Semaines 41 à 44	Semaines 45 à 46	Semaine 47
Le groupe de travail remettra ses propositions au cours de la semaine n° 47 (du 17 au 21 novembre 2008), afin de pouvoir en exposer certaines lors de la réunion labellisée par la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE) des 4 et 5 décembre 2008 à Lyon. Cinq types de réunion sont à prévoir.				

E - Déroulement et contenu des réunions

Type de réunion	Contenu des travaux	Livrables attendus
Type 1	Les administrations exposeront les dispositifs en faveur de la R&D (crédit d'impôt recherche, Agence Nationale de la Recherche, OSEO-ISI -Innovation Stratégique Industrielle-, Programme cadre de Recherche Développement -PCRD-, pôles de compétitivité, fonds de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie-ADEME-...). Ceux des autres pays partenaires (USA, Japon, Allemagne...) dans ce domaine seront abordés à titre comparatifs.	Synthèse des exposés + analyse comparée.
Type 2	Les entreprises membres du groupe apporteront leurs contributions (perception, vécu...) au sujet des dispositifs nationaux. Il s'agira de savoir si les outils existants sont propices à un développement ambitieux et une diffusion efficace des écotecnologies dans notre pays. Les dispositifs existants seront évalués selon leurs niveaux de pertinence.	Liste des dispositifs et appréciation du groupe
Type 3	Des propositions d'amélioration des dispositifs existants seront faites. Des dispositifs nouveaux pourront être proposés.	Liste de propositions.
Type 4	Les propositions seront rédigées. Des amendements pourront être apportés dans la rédaction du relevé des conclusions. Un calendrier de mise en œuvre de certaines propositions pourra être établi.	Relevé de conclusions aux Ministres

Groupe de travail : Comment faire évoluer la réglementation et la normalisation pour renforcer les performances des éco-industries ?

A - Mots clés

Lois, règlements	Incertitudes juridiques
Normalisation	Sécurité et loyauté des échanges
Dumping écologique	Régulation économique
Application équitable	Anticipation, diffusion, information (vers PME)

B - Composition

Présidents	M. Morin, PDG de Valéo
participants	Les représentants des entreprises du Comité stratégiques des éco-industries, l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), l'Agence Française de la Normalisation (AFNOR), les services de l'Etat
Appui logistique	Un consultant apportera son soutien logistique à l'animation.
Secrétariat	Direction Générale des Entreprises (DGE), Commissariat Général au Développement Durable (CGDD).

C - Objectif

Améliorer les réglementations et les normes :

- Pour faire rimer contrainte réglementaire avec compétitivité de nos entreprises et en particulier des éco-industries.
- Pour définir les standards technologiques qui doivent devenir des normes internationales, afin d'aider nos entreprises à prendre des positions fortes sur le marché mondial.
- Pour que les règles environnementales soient appliquées de manière équitable au niveau international (outils pour lutter contre le « dumping » environnemental).

Les entreprises membres du groupe apporteront leurs contributions en décrivant les difficultés rencontrées pour que les réglementations et les normes favorisent le développement des éco-industries. Les éventuelles incertitudes et « freins » aux innovations ainsi identifiés seront hiérarchisés selon des ordres de priorité et des critères définis (emplois, potentiel de croissance, investissements...). Les principales causes de ces difficultés seront repérées et permettront de proposer les améliorations attendues.

Le groupe proposera par ailleurs les mécanismes d'appropriation du droit et des normes par les entreprises afin de leur permettre d'anticiper les retombées industrielles et d'accroître leur visibilité en la matière. Ces mécanismes auront vocation à rendre les entreprises plus compétitives, notamment en sécurisant les investissements et les emplois associés à leurs activités.

D - Calendrier prévisionnel

Réunion T1	Réunion T2	Réunion T3	Réunion T4	Réunion T5
Semaines 37 à 38	Semaines 39 à 40	Semaines 41 à 44	Semaines 45 à 46	Semaine 47

Le groupe de travail remettra ses propositions au cours de la semaine n° 47 (du 17 au 21 novembre 2008), afin de pouvoir en exposer certaines lors de la réunion labellisée par la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE) des 4 et 5 décembre 2008 à Lyon. Cinq types de réunion sont à prévoir.

E - Déroulement et contenu des réunions

Type de réunion	Contenu des travaux	Livrables attendus
Type 1	Les administrations présenteront des exemples significatifs (en termes d'impact économique ou d'emploi) de réglementations et de normes environnementales appliquées aux produits (y compris de manière indirecte au travers des réglementations techniques bâtiments ou ouvrages), aux sites et aux services. Les membres du groupe apporteront des commentaires ou poseront des questions au sujet de ces réglementations et normes.	Synthèse des exposés des administrations
Type 2	A partir des exemples examinés, les entreprises membres du groupe apporteront leurs contributions en décrivant les principaux types de difficultés rencontrées pour l'application des réglementations et des normes.	Liste des freins et incertitudes
Type 3	Pour les obstacles majeurs, les membres du groupe élaboreront des propositions et en discuteront. Il s'agira en particulier de dégager des principes et méthodes permettant à la réglementation et la normalisation de favoriser le développement des éco-industries	Liste de propositions.
Type 4	Des propositions seront rédigées. Des amendements pourront être apportés dans la rédaction du relevé des conclusions. Un calendrier de mise en œuvre de certaines propositions pourra être établi.	Relevé de conclusions aux Ministres

Groupe de travail : Petites et moyennes éco-industries

A - Mots clés

Marchés publics - Accès aux grands comptes	Pacte PME, synergie
Relations entre PME et grands comptes	Export des PME
Collectivités locales	Financement privé des PME

B - Composition

Présidents	O. DUPONT (DEMETER)
Participants	Les représentants des entreprises du Comité Stratégiques des éco-industries, Plan Export des éco-industries (PEXE), Club ADEME International, Agence De L'Environnement et de la Maîtrise de L'Energie (ADEME) et services de L'Etat
Secrétariat	Direction Générale des Entreprises, Commissariat Général au Développement Durable
Appui logistique	Un consultant apportera son soutien logistique à l'animation.

C - Objectifs

Les PME innovantes sont un acteur majeur de la révolution « écotech ». Elles participent à créer les innovations qui alimentent l'ensemble de l'économie. La constitution de nouveaux marchés dans le domaine des éco-industries est l'occasion de briser un des grands « maux français », à savoir l'incapacité à faire émerger des jeunes entreprises capables d'exporter et de devenir rapidement des « poids lourds » au niveau mondial.

Le groupe devra proposer des améliorations des dispositifs existants ou en soumettre de nouveaux afin d'accroître l'intensité des relations marchandes entre les petites et moyennes éco-industries et les grands acheteurs (collectivités, grands comptes et institutions internationales à l'export).

A partir d'expériences réussies (initiatives publiques ou privées) le groupe pourra formuler un modèle permettant de développer des relations profitables et plus étroites, notamment en termes commerciaux, entre ces PME et les grands acheteurs.

L'effet incitatif du financement privé des PME sera à cet effet abordé. Dans cette optique, le groupe identifiera les mécanismes permettant d'orienter les financements vers les petites et moyennes éco-industries. Pour les circuits de financements existants, le groupe fera le cas échant, des propositions visant à en améliorer l'efficacité.

D - Calendrier prévisionnel

Réunion T1	Réunion T2	Réunion T3	Réunion T4	Réunion T5
Semaines 37 à 38	Semaines 39 à 40	Semaines 41 à 44	Semaines 45 à 46	Semaine 47

Le groupe de travail remettra ses propositions au cours de la semaine n° 47 (du 17 au 21 novembre 2008), afin de pouvoir en exposer certaines lors de la réunion labellisée par la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE) des 4 et 5 décembre 2008 à Lyon. Cinq types de réunion sont à prévoir.

E - Déroulement et contenu des réunions

Type de réunion	Contenu des travaux	Livrables attendus
Type 1	Les administrations exposeront le cadre général relatif à l'accès des PME/PMI aux marchés publics. Des exemples de démarches d'achats orientées vers les PME seront également exposés.	Synthèse des exposés.
Type 2	La spécificité des modalités d'achat des éco-innovations et des écotecnologies sera abordée par les membres du groupe. Des exemples réussis seront pris en exemple en termes méthodologiques. Une contribution sera faite au sujet des exemples ou des projets de structuration des petites et moyennes entreprises à l'export ou à destination des marchés publics/grands comptes.	Liste de outils appropriés (ou moins)
Type 3	Le groupe retiendra des propositions visant à mieux structurer les offres de service des PME/PMI à destination des marchés publics, des grands comptes et à l'export.	Liste de propositions.
Type 4	Des propositions seront rédigées. Des amendements pourront être apportés dans la rédaction du relevé des conclusions. Un calendrier de mise en œuvre de certaines propositions pourra être établi.	Relevé de conclusions aux Ministres

Qu'est-ce que les éco-industries ?

Les éco-industries

Selon la définition de l'OCDE, les éco-industries sont "toutes les activités qui produisent des biens et services visant à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement touchant l'eau, l'air ou le sol, et les problèmes en rapport avec les déchets, le bruit et les écosystèmes".

Cette définition englobe généralement trois catégories d'activités :

- 1) **La gestion de la pollution**, de nature curative (par exemple réduction des émissions, réduction du risque d'atteinte à l'environnement ou réparation des atteintes à l'environnement) ;
- 2) **Les techniques et les produits peu polluants**, c'est-à-dire toutes les activités qui améliorent, réduisent ou éliminent de façon continue les incidences des techniques générales sur l'environnement ;
- 3) **La gestion des ressources** (notamment les ressources en eau). Cette partie concerne également les énergies renouvelables qui limitent le recours à des matières premières épuisables.

Qui utilise les écotecnologies ?

Dans les pratiques économiques, une écotecnologie peut être à l'origine d'un bien ou d'un service qui peut satisfaire aux règles du marché.

Sous l'effet d'une réglementation¹ ou d'une démarche économique¹, elle peut également être mise en œuvre par **des entreprises « éco-responsables »** pour améliorer les performances écologiques des produits ou des services.

Le marché européen des entreprises « éco-responsables »

La part des écotecnologies dans les secteurs « traditionnels » d'activité est difficilement chiffrable dans la mesure où elle s'intègre dans les chiffres d'affaires de ceux-ci (automobile, bien d'équipement et de consommation, construction...). A titre indicatif, l'éco-construction, faisant principalement intervenir des écotecnologies intégrées, est une part des 1 200 Md€ de chiffre d'affaires du secteur du bâtiment (périmètre des 27 pays de l'UE). L'évaluation réalisée par Ernst & Young et RDC-Environnement en août 2006, en l'absence d'étude complète sur le sujet, indique que **l'éco-construction représenterait 40 Md€**.

¹ Réduction de la quantité de matières premières ou démarche globale d'éco-conception permettant de développer des innovations technologiques pour se différencier de la concurrence.

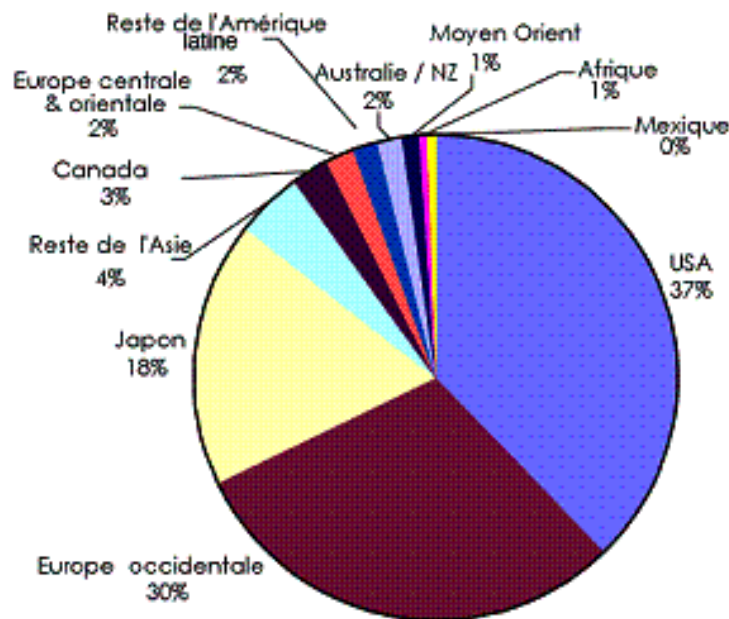
Les éco-industries en quelques chiffres

1. Au niveau mondial

Selon les estimations de l'OCDE (chiffres de 1999, dernières données disponibles), le marché mondial des écotecnologies atteindrait annuellement environ 550 Md€, dont l'UE représenterait approximativement un tiers (la figure ci-après montre la demande dans différentes régions). Le marché mondial de l'environnement est dominé par les États Unis, l'UE (15) et le Japon qui représentent 85 % à eux trois.

Les États-Unis et les nouveaux Etats membres sont les plus gros marchés d'exportation pour les écotecnologies, suivis par l'Asie du Sud-Est, l'Amérique du Sud et le Moyen Orient.

Ces chiffres sont à utiliser avec prudence, étant donné les problèmes posés par les définitions statistiques.



On estime qu'entre 1998 et 1999, les dépenses réelles consacrées au secteur ont augmenté de 7 à 9 % sur les marchés des pays développés, alors qu'au cours de la même période cette augmentation a atteint 10 à 17 % sur les marchés des pays en développement, avec l'Afrique et l'Amérique latine en tête. De façon générale, les études prospectives OCDE indiquent que ces entreprises feront partie de celles qui connaîtront la croissance la plus importante durant le 21ème siècle.

2. Le marché européen des éco-industries

L'estimation du chiffre d'affaires total des éco-industries dans l'Europe des 25 (en 2004) est de 227 Md€, dont 214 milliards correspondent au périmètre des 15 premiers pays membres de l'Europe à 15. À prix constant, le chiffre d'affaires des éco-industries a augmenté annuellement de 7% entre 1999 et 2004.

En 2004, ce chiffre d'affaires (UE alors à 25) peut être séparé comme suit :

- 145 Md€ (64% du total) pour les entreprises utilisant les écotechnologies de gestion des pollutions.
- 82 Md€ (36% du total) pour les entreprises utilisant les écotechnologies permettant la gestion des ressources.

Les biens et les services environnementaux fournis par des éco-industries représentent approximativement 2.2% du PIB dans la zone EU-25. Les plus grands marchés nationaux pour des éco-industries sont la France et l'Allemagne, qui représentent 49% du total de l'activité en 2004.

Les trois pays suivants sont le Royaume-Uni, l'Italie et les Pays-Bas qui représentent 24% du chiffre d'affaires des 25 pays de l'UE. Les 10 nouveaux Etats membres représentent 5,7% du chiffre d'affaires total, dont la moitié pour la Pologne.

3. Le marché national

Les éco-industries françaises occupent le 4^{ème} rang mondial (après les USA, le Japon et l'Allemagne) et les moyens qu'elles mobilisent sur les marchés extérieurs sont conséquents. Le tableau ci-après reprend les chiffres nationaux en 2004 (sources Eurostat - Commission européenne/DG Environnement).

Activités des éco-entreprises	Chiffre d'affaires 2004 En M€
Gestion des déchets et recyclage	12 099
Traitement des eaux usées	12 262
Pollution de l'air	7 737
Administration publique	2 252
Conseil et Audit en environnement	403
Sites et sols pollués	303
Gestion du bruit	207
Fourniture d'eau	10 242
Produits recyclés	5 454
Energie renouvelable	1 194
Protection des milieux naturels	697
Eco-conception des produits et services	-----

4. L'emploi européen des éco-industries

Les emplois directs et indirects engendrés par les éco-industries représentent approximativement 3,4 millions d'équivalents à temps plein du travail, dont 2,3 millions relèvent des activités de gestion des pollutions. Les activités de gestion des ressources représentent approximativement 1 million d'équivalents à temps plein.

La majorité (77%) des emplois des activités de gestion des pollutions sont dans les secteurs de gestion de traitement d'eaux résiduaires et de déchets solides.

5. Échanges commerciaux de l'union européenne

En 2004, Les exportations des éco-industries de l'Union Européenne sont estimées à 13 Mds€ et les importations à 11 Mds€ par an.

57% des échanges des éco-industries européennes se font au sein du marché unique. Les éco-industries des trois principaux pays (Allemagne, France et Royaume-Uni) ont à leur actif 55% des exportations des biens et services environnementaux.

6. Les tendances dans le secteur

La croissance du marché des éco-industries a été forte au cours des années récentes, avec la distinction suivante :

- les marchés traditionnels pilotés par la demande des produits essentiels (comme l'approvisionnement en eau) ou des services (collecte des déchets, par exemple), qui sont de plus en plus mûrs,
- les marchés récents, essentiellement basés sur les besoins d'investissement, se sont développés du fait de la nouvelle politique et la législation environnementale.

Les perspectives du marché sont favorables dans la plupart des cas, car les marchés naissants des nouveaux Etats membres devraient fortement supporter la demande des biens et services environnementaux, en raison notamment de la mise en place de l'acquis communautaire et l'aide financière de la Commission.